



CODE DE VIE CAMP DE JOUR

Le Camp Mariste, en collaboration avec les municipalités de Rawdon et de Sainte-Julienne, a mis en place un code de vie dans l'objectif que tous les enfants aient une expérience agréable au camp de jour. Ce dernier s'inspire de ce qui se fait dans le domaine des camps de jour et camps de vacances. Un système de billets est mis en place afin de souligner les comportements positifs (billets verts) ainsi que les comportements inappropriés (billets rouges). Le bien-être de l'ensemble de la clientèle du camp de jour ainsi que du personnel primera toujours sur l'intérêt particulier d'un seul enfant.

Afin d'atteindre notre objectif et d'appliquer le code de vie, les parents ou les tuteurs ainsi que les enfants seront appelés à travailler en collaboration avec les employés du Camp Mariste.

1. Le campeur respecte l'ensemble des personnes présentes au Camp (enfants, animateurs, personnel de coordination) en utilisant des paroles et des gestes respectueux et adaptés en tout temps. Tout geste irrespectueux ou de nature violente est strictement interdit.
 - ⇒ Exemples de gestes prohibés : vandalisme, jambettes, coups, tapes, attouchements inappropriés, bataille, cracher, bousculades, gestes obscènes.
 - ⇒ Exemples de paroles prohibées : sacres, langage vulgaire, insolences, injures, moqueries blessantes.
2. Le campeur est respectueux de sa personne. Il s'habille de façon à pouvoir profiter pleinement de sa journée d'activité en nature.
3. Le campeur respecte et évite de vandaliser le matériel et les installations qui sont mis à sa disposition par le camp de jour.
4. Le campeur s'engage à respecter les consignes données par les animateurs en tout temps.
5. Le campeur s'abstient de lancer tout objet en direction d'une autre personne ou d'un bâtiment (roche, sable, etc.).
6. Le campeur se doit d'adopter un comportement sécuritaire pour lui-même et les autres.
7. Le campeur se doit de suivre son groupe, toute tentative de fuite répétée du groupe sera sanctionnée.

Comportements exemplaires (billets verts)

Le billet vert sert à souligner un comportement positif, un geste qui se démarque ou encore une amélioration remarquée. Au maximum, trois billets verts seront distribués par jour pour l'ensemble des participants du camp de jour.



Comportements inappropriés et mesures disciplinaires (billets rouges)

Les étapes qui seront décrites ci-dessous documentent les actions qui seront posées par le personnel du Camp Mariste en vue de la résolution de problèmes advenant le comportement inadéquat d'un enfant. Il est important de prendre note que dans l'éventualité d'un problème de comportement jugé majeur par la coordination et par la direction du camp de jour, l'enfant pourrait se voir attribuer une suspension immédiate. En effet, le Camp Mariste se réserve le droit d'expulser un enfant de façon définitive, sans aucun préavis.

1. Premier avertissement

L'enfant est avisé verbalement par l'animateur ou le coordonnateur adjoint du camp de jour. Un billet rouge sera remis au parent ou tuteur de l'enfant qui viendra chercher l'enfant pour l'aviser de la situation et du fait qu'il s'agit d'un premier avertissement.

2. Deuxième avertissement

L'enfant est rencontré par le coordonnateur adjoint du camp de jour qui lui explique l'attitude à corriger. Un billet rouge sera remis au parent ou tuteur de l'enfant qui viendra chercher l'enfant pour l'aviser de la situation et du fait qu'il s'agit d'un deuxième avertissement.

3. Troisième avertissement

Le coordonnateur du camp de jour appellera les parents ou tuteurs afin de les informer que les problèmes de comportement de leur enfant persistent et établir une entente sur la manière de procéder afin de corriger rapidement la situation. Un billet rouge sera remis au parent ou tuteur de l'enfant qui viendra chercher l'enfant pour l'aviser de la situation et du fait qu'il s'agit d'un troisième avertissement.

3. Quatrième avertissement

Des mesures disciplinaires seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés par l'enfant. Il est possible que ce dernier soit suspendu pour une période jugée nécessaire ou expulsé définitivement du camp de jour.